

#### 4.4 Les stages en milieu universitaire – État de la question (Annexe A-546-4.4)

La rectrice accueille madame Emmanuelle Boisvert, étudiante au programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, qui participe à la rencontre pour ce point. Elle rappelle que le 20 février dernier, une manifestation étudiante organisée par l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE) concernant la question des stages rémunérés avait empêché la tenue de l'assemblée du Conseil. Une entente avait néanmoins été prise entre la rectrice, les manifestants et les représentants de l'ADEESE à l'effet d'amener ce point, documenté, à la séance du Conseil du 20 mars. La rectrice indique que la Direction a préparé un document qui a déjà été acheminé aux membres. En parallèle, plusieurs membres de l'ADEESE ont été rencontrés, et il a été convenu qu'un document rédigé par les étudiantes, étudiants serait joint au dossier, quand il serait prêt, et qu'une étudiante, un étudiant viendrait en faire la présentation au Conseil. La rectrice invite madame Emmanuelle Boisvert à prendre la parole.

Madame Emmanuelle Boisvert, étudiante au programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, remercie le Conseil de la recevoir. Elle explique que de nombreux programmes requièrent des étudiantes, étudiants qu'ils accomplissent des stages et que beaucoup d'entre eux ne sont pas rémunérés. Elle attire l'attention des membres sur le fait que ces stages s'effectuent à temps plein, c'est-à-dire 40 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent les travaux à remettre à l'Université. De plus, ces stages n'étant pas rémunérés, beaucoup d'étudiantes, étudiants se voient dans l'obligation d'occuper un emploi, ce qui rend considérablement complexe la conciliation travail-famille-études. Madame Emmanuelle Boisvert déclare que les étudiantes, étudiants ne sont plus prêts à tolérer cette situation qu'ils associent à de l'exploitation, et déplore que, malgré tous les efforts déployés depuis plusieurs années, la situation n'ait pas évolué.

L'étudiante souligne que le principe des stages non rémunérés entretient les inégalités puisqu'ils sont généralement associés à des domaines traditionnellement féminins, et sont donc majoritairement composés de femmes. À titre d'exemple, 84 % des stagiaires en éducation sont des femmes. Dans les domaines traditionnellement masculins, en revanche, les stages sont beaucoup plus souvent rémunérés.

Enfin, l'étudiante dénonce le fait que la zone grise dans laquelle se trouvent les stagiaires complique les recours en cas de violence, d'abus ou de harcèlement. Par conséquent, pour l'ensemble de ces raisons, les étudiantes, étudiants souhaitent que la Loi sur les normes du travail soit modifiée de manière à ce que les stagiaires se voient accorder le statut de travailleuse, travailleur. Cette mesure aurait pour effet de soumettre l'ensemble des stages au même régime et de protéger les étudiantes, étudiants les plus vulnérables.

Madame Emmanuelle Boisvert termine en soulignant que l'obtention de l'appui politique de l'Université en faveur de la rémunération des stages constituerait un soutien important, et témoignerait du fait qu'elle se soucie de la réalité des conditions de travail de ses étudiantes, étudiants. Elle convient que la proposition formulée par la Direction d'amener ce dossier au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est intéressante, démontre une écoute et porte à penser que la question évolue dans le bon sens. Cependant, elle déclare que ce qui est demandé à l'Université est de prendre position.

La présidente remercie madame Emmanuelle Boisvert pour la clarté de son exposé des enjeux.

Un membre socioéconomique souhaite savoir comment toutes les différences qui existent d'un stage à un autre sont conciliées dans la réflexion en cours. L'étudiante convient que chaque programme détermine les caractéristiques et exigences de ses propres stages, ce qui rend l'élaboration d'un modèle unique, d'un programme à l'autre, d'une université à l'autre, particulièrement complexe, mais qu'un travail est actuellement mené sur ce point, l'objectif étant de démontrer ce que les étudiantes, étudiants souhaitent voir rémunéré.

Un membre chargé de cours se dit sensible à la question du harcèlement. Il suggère que les stagiaires prennent contact avec les syndicats des structures dans lesquelles ils travaillent. Il relève par ailleurs qu'il existe une grande disparité entre les stagiaires. Il souhaiterait se voir préciser si le critère de la rémunération pourrait être le fait de remplir l'ensemble des tâches d'un salarié professionnel. L'étudiante confirme que ce critère serait en effet pertinent. Pour ce qui relève de la question du harcèlement, elle rappelle que les syndicats ne représentent pas les stagiaires, il est donc difficile d'y recourir en cas de problème.

Un membre socioéconomique remercie à son tour l'étudiante pour sa présentation et la félicite pour le combat qu'elle mène. Il note qu'il est demandé au Conseil d'apporter un appui à la fois politique et symbolique. Il estime pour sa part que ces deux aspects ne sont pas faciles à concilier. Il demande à l'étudiante s'il ne serait pas préférable, dans la mesure où la proposition présentée par la Direction porte sur les stages en enseignement, de commencer à faire progresser le dossier à partir de ce premier axe, pour l'étendre ensuite, plutôt que de demander à l'Institution, par la voie du Conseil, de prendre position sur un sujet complexe. L'étudiante déclare que les étudiantes, étudiants demandent un appui politique, qui est également symbolique par le fait qu'il n'engage aucune dépense pour l'Institution, la rémunération des stages revenant aux employeurs. Elle ajoute qu'il ne peut être envisagé de procéder par palier et que la demande porte bien sûr l'ensemble des stages, ceci afin de ne pas aller dans le sens de la hiérarchisation qui a cours actuellement dans ce domaine.

Une membre socioéconomique aimerait connaître les prochaines étapes de la stratégie des étudiantes, étudiants dans le déroulement de ce dossier. L'étudiante indique qu'un important travail de réseautage est effectué auprès des étudiantes, étudiants. Il est également prévu de demander le soutien des syndicats. Enfin, à l'automne, une fois les élections provinciales terminées, un ultimatum sera lancé au Gouvernement au terme duquel des grèves générales pourraient être enclenchées.

Une membre professeure demande si l'incidence de la rémunération des stages sur l'Aide financière aux études a été évaluée. L'étudiante confirme que tel a bien été le cas. Elle explique que les étudiantes, étudiants veulent que les stages soient rémunérés par un salaire, justement parce que celui-ci, à la différence d'une bourse, ne peut être retiré. Elle ajoute que les bourses sont soustraites de l'aide financière, alors que le salaire est coupé de 50 sous pour chaque dollar versé.

Avant de quitter la salle, l'étudiante remet à la présidente un sac en papier contenant toutes les lettres écrites par les étudiantes, étudiants à l'intention des membres du Conseil sur cette question. Elle précise qu'elles sont pliées en forme d'avion, car elles ont été lancées du haut de l'Agora du pavillon Judith-Jasmin. La présidente les reçoit avec bienveillance.

La rectrice indique avoir travaillé avec les étudiantes, étudiants de l'ADEESE sur ce dossier. Elle ajoute que le document déposé par la Direction expose un état des lieux sur ce sujet complexe, notamment afin d'explicitier si le stagiaire est un salarié ou pas, de faire état des variations dans la durée des stages, du temps de présence exigé des stagiaires; et d'exposer la grande diversité

des formules existantes. Également, le cas des étudiantes, étudiants du programme de doctorat en psychologie, dont les stages sont désormais rémunérés, y a été examiné en détail.

D'une manière plus générale, la rectrice souligne qu'il ne peut être envisagé de parler d'une simple compensation financière, et qu'il est important que toutes les personnes qui font un stage soient rémunérées. C'est pourquoi il est nécessaire d'apporter ce dossier au BCI, qui constitue le meilleur moyen de créer la force nécessaire à l'atteinte d'un tel résultat. Elle ajoute que si l'Université accordait l'appui qui lui est demandé, elle serait la première à le faire. Elle attire par ailleurs l'attention des membres sur le fait que les enjeux soulevés vont bien au-delà d'un appui politique.

Une membre étudiante remercie la rectrice d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour et d'avoir déposé un projet de résolution. Elle émet cependant des réserves quant à la proposition de confier le dossier au BCI, et plus précisément quant au fait de remettre aux rectrices, recteurs le soin de prendre des décisions concernant les étudiantes, étudiants qui vivent dans la précarité. Elle estime pour sa part que l'Université pourrait apporter un appui plus fort et plus clair à ces préoccupations, et en faire état dans la résolution. Elle ajoute que la proposition formulée par la Direction pourrait être perçue comme un moyen d'étouffer la mobilisation. La rectrice explique que l'objectif de cette proposition était de demander au BCI de commencer à travailler sur cette question, fort du principe que toutes les universités ont la même perception de ce dossier et que le travail est toujours plus efficace en groupe que seul.

La présidente demande à la membre étudiante ce qu'elle estime devoir être ajouté à la résolution. La membre étudiante déclare qu'il faudrait faire en sorte que les étudiantes, étudiants sachent vraiment que l'Université est en faveur de la rémunération des stages.

Un membre chargé de cours juge que la diversité des formules de stages rend difficile l'établissement d'un consensus. En ce sens, il suggère qu'un attendu soit ajouté à l'effet que toute prise en charge implique la rémunération. La rectrice indique que selon son avis, le document rédigé par la Direction est déjà porteur de ce message, et souligne qu'il sera diffusé rapidement, partout.

Un membre étudiant estime que les informations manquent pour une prise de position spécifique. Il indique qu'il est demandé au Conseil de prendre connaissance des enjeux, puis de revenir avec une proposition qui comportera une prise de position de nature symbolique. Il suggère que cette demande soit inscrite au registre des suivis. La rectrice réitère que l'objectif premier est de faire en sorte que le BCI amorce une réflexion sur cette question, les efforts collectifs favorisant une progression rapide du traitement des dossiers, puis de revenir, à titre de membres du Conseil, avec une proposition plus précise.

Une membre socioéconomique souhaiterait obtenir des précisions sur les activités qui ont déjà été enclenchées par le BCI sur cette question. La rectrice explique qu'un groupe de travail y est déjà constitué sur les stages dans le secteur de la santé. Le BCI détient également de nombreux éléments d'information sur les structures et les responsabilités de chacune, chacun en leur sein. Enfin, la question y a déjà été apportée, comme en témoigne le procès-verbal de la dernière assemblée.

Sur une proposition de la présidente et de madame Magda Fusaro, appuyée par monsieur Alain Gerbier, un amendement au projet de résolution est proposé, par l'ajout de l'attendu suivant :

« ATTENDU que les membres du Conseil d'administration sont sensibles à la question des stages rémunérés; »

Les membres acceptent, à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 2018-A-17736**

ATTENDU les documents déposés en annexe A-546-4.4;

ATTENDU la complexité et l'importance de la problématique;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration sont sensibles à la question des stages rémunérés;

ATTENDU la nécessité de mener une réflexion concertée avec les différents acteurs des milieux concernés;

ATTENDU l'annonce faite par le Gouvernement au mois de février 2017 de procéder à une révision de la Loi sur les normes du travail;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Lafrenière, appuyé par monsieur Richard Filion, que le Conseil d'administration :

DEMANDE au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) de mettre en œuvre une table de concertation sur la question des stages rémunérés en milieu universitaire et sur la nécessité de réviser la Loi sur les normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.5 Signature de l'appel de Jussieu pour la science ouverte et la biodiversité (Annexe A-546-4.5)**

La rectrice présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Le Conseil est invité à autoriser la rectrice à signer, pour et au nom de l'Université, l'Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité.

### **RÉSOLUTION 2018-A-17737**

ATTENDU les documents déposés en annexe A-546-4.5;

ATTENDU que l'Université appuie depuis plusieurs années le mouvement international de l'accès libre à la littérature scientifique;

ATTENDU que l'Université a posé de nombreux gestes en matière de libre accès, qu'il s'agisse de la signature de la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en 2005; du lancement d'Archipel en 2007; de l'octroi d'un doctorat honoris causa à monsieur Bernard Rentier, chef de file international de la promotion du libre accès aux résultats de la recherche